

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE FRANCAIS LANGUE SECONDE

SESSION 2020

RAPPORT DE JURY

Composition du jury

M. François Barrié, IEN ET EG Lettres-Histoire

Mme Sylvie Baudequin, IA IPR d'espagnol, responsable du CASNAV

Mme Rachida Hanaf, professeur des écoles, UPE2A

Mme Laurence Marquèze-Pouey, professeur Lycée Professionnel Lettres-Espagnol, formatrice CASNAV

Mme Vinciane Michel, professeur des écoles, UPE2A

Mme Cécile Prévost, coordonnatrice académique du CASNAV

Eléments chiffrés

Nombre de candidats inscrits : 41

Nombre de candidats présents : 38, dont 15 issus du 1^{er} degré et 23 du second degré

Répartition des candidats par départements :

Dordogne : 5, *Gironde* : 18, *Landes* : 3, *Lot et Garonne* : 2, *Pyrénées Atlantiques* : 8

Résultats : 21 candidats admis dont 6 issus du 1^{er} degré et 15 du second degré ce qui porte à 55,26% le pourcentage de réussite

Notes attribuées : de 4/20 à 18/20

Moyenne : 11,05

Remarques du jury

Rappel :

Selon le BO n° 2019-104 du 16-7-2019, il est mentionné « *que l'objectif de cet examen est de permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leurs concours, et de disposer d'un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement.* »

Les candidats sont donc évalués sur des connaissances et des capacités explicites et référées aux 10 items définis dans l'annexe 3 de la note de service n° 2019-104 du 16 juillet 2019 pas seulement sur une ou plusieurs expériences, qu'elles soient anciennes ou récentes, ou sur un diplôme.

En outre, la note précise que le français langue seconde « *concerne l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés dans les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A).* »

Il s'agit donc également, lors de l'oral de cette certification, d'évaluer les capacités des candidats à enseigner –potentiellement- le FLS en UPE2A et donc d'en connaître les contours et les exigences.

Concernant le rapport d'activité

La note de service précise qu'est attendu « *un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :*

- *un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;*
- *les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux que le candidat a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;*
- *tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc. »*

Rappelons que ce rapport n'est pas évalué en tant que tel mais il est lu par le jury. Il sert – en partie- d'appui lors de l'entretien. On attend au minimum d'un enseignant :

- qu'il soit particulièrement attentif à l'orthographe, la syntaxe
- que son propos soit organisé : un rapport dactylographié sans marges, sans paragraphes, sans titres ni sous-titres ne reflète pas une pensée structurée
- qu'il soit capable de dégager une problématique à la fois pertinente en termes de contenus scientifiques et de didactique FLS et cohérente en termes de réflexion pédagogique et de distance critique.

Il n'y a pas de forme ni de contenus obligés.

Concernant l'épreuve orale

Celle-ci, seule soumise à évaluation, dure au maximum trente minutes et est composée de deux parties :

- Un exposé de dix minutes portant sur une présentation précise et argumentée d'une ou plusieurs expériences.
- Un entretien de 20 minutes maximum qui doit permettre au jury :
 - « *d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie ;*
 - *d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré ou d'une école, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur »*

Focus sur la session 2020

En comparaison des sessions précédentes, la session 2020 a montré de moins bons résultats. En effet, de nombreux candidats n'ont pas perçu que se présenter à une certification suppose qu'il demande à l'institution de reconnaître les compétences et connaissances acquises lors de la pratique professionnelle. Dans le cadre précis de la certification complémentaire français langue seconde, il s'agit de reconnaître d'une part la capacité d'analyse et de réflexion appliquées à l'accueil des élèves allophones et à l'enseignement du français langue seconde et d'autre part de se positionner en tant que personne ressource d'une équipe pédagogique proposant une stratégie de formation et un plan d'actions concrètes.

Même si le jury a apprécié l'empathie dont certains candidats font preuve en accueillant des élèves et a reconnu leur investissement dans leur établissement, la volonté et la sincérité ne peuvent suffire à l'obtention d'une certification. On attend, de la part d'une personne ressource dans le domaine du FLS une réflexion didactique déjà assurée. En effet, la certification valide également d'autres aspects :

- des **connaissances** acquises :
 - concernant la didactique : les grands principes de la didactique de l'apprentissage d'une langue étrangère et plus précisément du français, le principe de l'inclusion
 - concernant le contexte réglementaire : fonctionnement d'une UPE2A, procédure d'évaluation diagnostique, procédures d'orientation.
 - concernant les outils : le CECRL, le SCCC, le DELF

- au-delà de ces connaissances, il s'agit également de montrer quelles **pratiques** ont été mises en place pour les EANA par le candidat. Ces exemples ne s'inscrivent pas forcément sur une longue période ni avec de nombreux élèves. Ce qui est important c'est aussi la réflexion menée et la perception des enjeux : l'inclusion des élèves, la poursuite de leur scolarité.

En bref, cette certification doit correspondre à des **compétences avérées**.

L'enseignant titulaire d'une certification enrichit ainsi son parcours professionnel. Il manifeste son intérêt sur un aspect particulier de l'exercice de son métier et cela quel que soit son objectif : enseigner dans un dispositif ou pas.

Les candidats qui ont été valorisés sont ceux qui ont su :

- produire une prestation structurée et problématisée
- présenter leur réflexion sur la didactique du FLS
- montrer leur capacité à impulser et animer un travail d'équipe
- concevoir, gérer, animer et évaluer les parcours personnalisés des élèves
- structurer des outils de liaison pour prendre en compte le parcours individuel des élèves
- présenter avec conviction des exemples de séquences pédagogiques **incarnées**, c'est-à-dire des présentations au cours desquelles le jury a perçu de vraies rencontres avec ces élèves

- présenter des démarches pédagogiques en lien avec les disciplines
- créer des supports pertinents et partagés
- faire preuve d'une connaissance affirmée des outils méthodologiques, des référentiels et des programmes
- développer des outils didactiques qui relèvent d'une personne ressource
- faire preuve d'une démarche réflexive toujours contextualisée
- déployer une finesse d'analyse, une honnêteté intellectuelle et un intéressant travail de recherche

A l'inverse, d'autres candidats n'ont pas été retenus-parce qu'ils n'ont pas :

- mesuré les objectifs et les attendus de la CCFLS
- pris suffisamment connaissance des critères d'évaluation de la certification
- clarifié la distinction FLE /FLS/FLSco
- explicité clairement la différenciation pédagogique
- pris suffisamment en compte le lien avec les équipes pédagogiques et les partenaires
- fait le lien avec les composantes du socle commun et du CECRL
- fait preuve d'une réflexion sur la construction des savoirs et le parcours de l'élève
- montré une connaissance suffisante des textes.

En bref, l'exposé ne consiste pas en une autobiographie personnelle et professionnelle, quelle que soit la richesse ou la qualité de celle-ci, mais en une présentation organisée, argumentée et précise des enjeux de la prise en charge des élèves allophones et de leur mise en œuvre dans le cadre du contexte scolaire.

Que les candidats qui n'ont pas validé la certification cette année, ne se découragent pas. Ils sont invités à se présenter à nouveau, forts d'une réflexion et de connaissances approfondies. Le jury les encourage à se rapprocher de leurs collègues d'UPE2A et à bénéficier des stages proposés par le CASNAV au sein du plan académique de formation.